



Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Feelen

Séance publique du 21 août 2014

Date de l'annonce publique de la séance: 14 août 2014

Date de la convocation des conseillers: 14 août 2014

Présents: F. Mergen, bourgmestre, A. Hansen, D. Wilmes, échevins ;
J. Bormann, T. Bindels-Braun, A. Kuffer-Hoffmann, C. Mergen, V. Reinartz-Krack, G.
Schank, conseillers ;
C. Welter, secrétaire communale.

Excusé: ./.

Point de l'ordre du jour: 07

Objet : Nouvelle fixation des taxes de chancellerie

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 8 juin 2011, approuvée par arrêté grand-ducal du 2 septembre 2011 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région le 15 septembre 2011 portant nouvelle fixation des taxes de chancellerie ;

Vu la loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques portant introduction des nouvelles cartes d'identité électroniques à partir du 1^{er} juillet 2014 ;

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins tendant à abroger la taxe relative à la carte d'identité ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Décide avec toutes les voix

de fixer les taxes de chancellerie comme suit :

Dénomination :	Nouvelle taxe
Certificat divers	gratuit
Extraits des registres de l'Etat Civil	gratuit
Déclaration d'arrivée et de départ	gratuit
Légalisation de la signature	gratuit
Envoi de documents	gratuit
Copie noir / blanc Format DIN A 4	0,20 €
Copie noir / blanc DIN A3	0,40 €
Copie noir / blanc Format DIN A2 et DIN A1	10,00 €
Les copies noir/blanc sont gratuites pour les associations locales ayant leur siège sur le territoire de la commune	
Copie couleur Format DIN A4	0,50 €
Copie conforme	2,50 €
Autorisations à bâtir - petites constructions et transformations	10,00 €
Autorisations à bâtir - maisons d'habitation, bâtiments agricoles et industriels et autres constructions importantes	75,00 €
Autorisation à bâtir - plan d'aménagement particulier	250,00 €
Copie intégrale du règlement des bâtisses	25,00 €
Copie sur CD/ DVD	25,00 €

Ampliation de la présente délibération sera transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

- suivent les signatures -

Pour expédition conforme.
Feulen, le 23 septembre 2014

Le bourgmestre,

la secrétaire,


